

Monsieur le Vice Président du Conseil général

Mesdames et messieurs les Maires et élus des collectivités

Monsieur le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat

Monsieur le Vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie

Monsieur le directeur départemental des finances publiques

Mesdames et messieurs,

La crise financière, puis économique, a touché aussi bien les grandes entreprises que les PME. Elle a profondément affecté le tissu économique français, la croissance et l'emploi. La relance de notre économie est désormais une préoccupation nationale, comme en témoigne la mise en place du Plan de Relance fin 2008. L'objectif majeur de ce plan est de soutenir l'activité et d'assurer le maintien des emplois en garantissant la compétitivité de la France.

Cependant, la relance n'est pas seulement l'affaire de l'Etat. C'est aussi la préoccupation des collectivités locales. Celles-ci sont directement concernées par la santé économique des entreprises car le progrès et la cohésion sociale en dépendent.

C'est pourquoi, ensemble, la Préfecture des Hauts-de-Seine, l'Association des maires du département, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat et la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes se sont associées pour bâtir cette réunion destinées à favoriser le dialogue entre les acheteurs publics et les PME/TPE.

Je voudrais remercier ces partenaires pour leur implication et tout particulièrement la CCIP qui nous accueille aujourd'hui. Je voudrais également remercier les intervenants sans lesquels cette journée ne pourrait pas avoir lieu.

Avant d'aborder plus précisément le sujet qui nous rassemble aujourd'hui, je voudrais rappeler que le montant total des achats publics représente près de 10% du produit intérieur brut de notre pays. Les collectivités locales réalisent, à elles seules chaque année, près des trois quarts des investissements publics. La commande publique est donc à l'évidence un levier essentiel de la croissance.

Les TPE et les PME, quant à elles, sont des viviers d'emplois et des moteurs en matière d'innovation. Ces entreprises, vos entreprises, sont à l'origine de plus de 80% des emplois créés au cours des 20 dernières années. Elles emploient plus de la moitié de la population active du secteur concurrentiel.

Quant au département des Hauts-de-Seine, avec un PIB de plus de 110 milliards d'euros, ce dernier est bien entendu le siège de fleurons de l'industrie et du commerce français mais également de nombreuses entreprises de taille plus modeste.

On dénombre ainsi plus de 115 000 établissements privés dont plus de 90 000 emploient moins de 10 salariés et près de 100 000 moins de 100 salariés. Cette exceptionnelle situation nous encourage vivement à contribuer, modestement, à l'effort national en faveur de la croissance et de l'emploi.

C'est pourquoi il nous a semblé utile de vous réunir, élus, acheteurs publics et dirigeants d'entreprises afin, pour quelques heures, de créer un lieu d'information et d'échange permettant une meilleure compréhension des règles de la commande publique et des attentes de ses différents acteurs.

En effet, vos relations ne sont pas toujours aisées.

L'achat public est régi par des procédures, souvent perçues comme rigides et complexes. Pour cette raison, vous les entrepreneurs pouvez être rebutés par des marchés publics réputés inaccessibles. Il est vrai également, que les PME se heurtent à des difficultés, tant au plan humain que financier, pour apporter une réponse pointue à un marché public exigeant.

Par ailleurs, il demeure un mythe, celui d'un Etat mauvais payeur. Or, en ce domaine de très grands progrès ont été réalisés et ce n'est pas le Directeur départemental des Finances publiques qui me démentira car je sais que la réduction des délais de paiement fait l'objet d'un suivi tout à fait particulier de la part de ses services. Nous en reparlerons ce matin.

Quant à vous, élus et spécialistes de l'achat public, vous pouvez parfois avoir le sentiment que les offres qui vous sont faites répondent de façon imparfaite aux besoins que vous exprimez au nom de la collectivité que vous servez. La définition de ces besoins n'est d'ailleurs pas un exercice facile. Toutefois, vous appréciez la réactivité des PME, leurs capacités d'adaptation, leur proximité et, plus généralement, la qualité du service rendu.

Nous pouvons tous, ici, tirer profit d'une relation réussie. Les réformes récentes du code des marchés publics offrent aux petites entreprises un accès facilité aux marchés des collectivités. Une bonne compréhension de ces mécanismes peut vous permettre de proposer des offres très compétitives et aux collectivités de réaliser des économies intéressantes.

Et tandis que de nombreux acteurs économiques sont malheureusement sur la défensive et cherchent à passer ce cap difficile en se bornant à consolider l'existant, la commande publique offre de nouvelles opportunités commerciales dans un cadre juridique et financier sécurisé.

Je terminerai en réaffirmant à quel point la présence des PME et des TPE dans l'offre concurrentielle est essentielle.

En effet, certains secteurs de la commande publique sont dominés par des acteurs récurrents. Ces situations acquises tendent à maintenir un niveau de prix élevé et à accroître de façon artificielle la dépense publique.

Or, l'intérêt de l'Etat et des collectivités locales, et au-delà celui du contribuable, commandent le développement d'une intensité concurrentielle suffisante pour garantir le bon fonctionnement des marchés.